REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 27 avril 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique

Drones à Genève: lancement d'un guichet numérique unique pour toutes les demandes d'autorisation de vol

Dans le cadre de la dématérialisation des prestations de l'Etat, le département des institutions et du numérique simplifie les démarches des pilotes de drone en lançant un guichet numérique unique développé en partenariat avec Skyguide. Grâce à l'intégration de la police cantonale, de l'office cantonal de la détention et de l'office de l'agriculture et de la nature sur la plateforme nationale Swiss Drone Portal, les pilotes de drones peuvent identifier les zones réglementées et déposer l'ensemble de leurs demandes d'autorisation en une seule démarche.

L'usage des drones connaît depuis plusieurs années une croissance soutenue, tant à des fins de loisir que professionnelles. Sur le territoire genevois, plusieurs types de zones sont interdites et nécessitent une autorisation de de survol: abords des bâtiments publics, établissements pénitentiaires, zones naturelles protégées ou encore périmètre de cinq kilomètres autour de l'Aéroport international de Genève. Un même vol peut ainsi nécessiter plusieurs autorisations, délivrées par des autorités distinctes selon les zones de survol.

Pour simplifier et accélérer les démarches des pilotes et renforcer la coordination entre les entités compétentes, les trois autorités cantonales sont désormais intégrées à la plateforme nationale Swiss Drone Portal:

- la police cantonale, par sa brigade de sûreté du domaine aérien, pour les vols à moins de 300 mètres des bâtiments publics;
- l'office cantonal de la détention, pour les vols au-dessus des établissements pénitentiaires et des lieux de détention;
- l'office cantonal de l'agriculture et de la nature, pour les vols dans les zones naturelles protégées.

A ces autorités cantonales s'ajoute Skyguide, qui traite les demandes liées aux vols dans un rayon de cinq kilomètres autour de l'Aéroport international de Genève.

Un outil unique et une seule démarche pour plusieurs autorisations

La plateforme Swiss Drone Portal permet aux pilotes de drones de:

- visualiser sur une carte interactive les zones autorisées ou interdites;
- identifier l'autorité compétente selon le lieu de vol envisagé;
- déposer, en une seule démarche, une demande d'autorisation de vol;

- suivre l'évolution du traitement de leur dossier.

Chaque autorité conserve sa compétence décisionnelle: les demandes sont examinées et validées par l'entité concernée selon ses propres critères. La plateforme constitue un guichet commun de dépôt, à travers laquelle chaque instance autorise ou refuse la demande.

Le dépôt d'une demande via le Swiss Drone Portal ne dispense pas les pilotes du respect des règles fédérales applicables, notamment celles édictées par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

Une démarche inscrite dans la modernisation des prestations publiques

Cette nouvelle prestation en ligne s'inscrit dans la stratégie de l'Etat de Genève visant à faciliter l'accès et à simplifier les démarches administratives. Elle répond également à une exigence opérationnelle: offrir un cadre clair et accessible, dans un domaine où la réglementation évolue rapidement et où les enjeux de sécurité publique sont importants.

Les informations complètes relatives à la demande d'autorisation sont disponibles sur Faire voler un drone à Genève.

Rappel des restrictions de survol lors du Sommet du G7

Dans le cadre du Sommet du G7, qui se tiendra du 15 au 17 juin 2026 à Evian-les-Bains, tout vol de drone sera interdit sur le territoire genevois du 10 au 19 juin 2026, indépendamment du poids, de la catégorie ou de la finalité du vol.

Les modalités précises figurent dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 31 mars 2026 publié dans la Feuille d'avis officielle.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Laurent Paoliello, direction de la communication et de la coopération, DIN, T. 079 935 86 75.